

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Capdevielle

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 17, après la référence :

« 2501, »,

insérer les mots :

« les mots : « du neuvième alinéa » sont supprimés et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Le 9^e alinéa de l'article 524 du code civil étant abrogé par le b) du 3^o de l'article 1^{er} bis, il convient de faire référence à l'application de l'article 524 - qui précisera toujours que les animaux que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation dudit fonds sont soumis au régime des immeubles par destination - et non de son 9^e alinéa.